



Licenciement inaptitude physique

Par **bultez**, le **15/05/2012** à **13:45**

Bonjour,rrnrnJ'ai été licencier en date du 14/05/2012 pour une inaptitude physique a mon poste de travail .rrnrnMon employeur m'informe que je ne percevrai aucune indemnité compensatrice de préavis puisque je ne peux pas effectuer ce preavis .rrnrnJe voudrais savoir par contre si dans 1 mois ma maladie professionnelle est reconnue par la sécurité sociale , je pourrait réclamer mon préavis car a l'origine mon inaptitude a ce poste est d'ordre professionnelle .rrnrnMais l'employeur ma licencier pour inaptitude non professionnelle car la maladie n'est pas encore statué par la sécurité sociale .rrnrnMerci de vos réponses .

Par **pat76**, le **15/05/2012** à **17:31**

BonjourrrnrnPourquoi avoir mis un nouveau post. Il fallait contineur sur le premier.rnrnSi vous recevez un document de la CPAM reconnaissant la maladie professionnelle, vous serez alors en droit de réclamer le complément de l'indemnité légale ou conventionnelle en cas de licenciement pour inaptitude suite à une maladie professionnelle (l'indemnité de licenciement est double).rrnrnensuite vous pourrez réclamer le paiement des deux mois de préavis que vous n'aurez pas à effectuer et les jours de congés payés y afférent.rnrnLorsque vous serez en possession du document de la CPAM reconnaissant votre maladie professionnel, revenez sur le forum.